

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULIS EN MEDOC- SEANCE DU 09/09/2015

CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE du 09/09/2015

Présents : M. Christian LAGARDE, Maire,
MM Jean-Pierre CAMPISTRE, Windy BATAILLEY,
Angéline LACAZE, Rex SAUNIER, Nathalie NOGUERE
(Adjointes au Maire)

MM. Bruno BARREAU, Abel BODIN, Hervé
BRIOULET, Yann BROUSTET, COLLET Cécile, Serge
DREUIL, Alain ESCOUTELOUP, Nathalie GALARET,
Reine GRATADOUR, Jean Dominique POUJEAU,
Francine RAFIS, Laurence SALVI, Evelyne VICENTE.

Pouvoirs : M. Abel BODIN pouvoir à M. Christian
LAGARDE, M. Yann Broustet pouvoir à Mme
BATAILLEY, Mme Laurence SALVI pouvoir à M.
CAMPISTRE.

secrétaire de séance : Mme Windy BATAILLEY

date de convocation : 20/08/2015

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 09092015-1 AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE CYCLABLE DEPARTEMENTAL ENTRE LE PIAN MEDOC ET LAMARQUE (Itinéraire V 80)

Le Département de la Gironde est amené à réaliser les travaux de signalisation directionnelle dans le cadre de la réalisation de l'itinéraire cyclable départemental, figurant sur l'itinéraire provisoire d'intérêt national V80 « la canal des 2 mers à vélo » entre le Pian Médoc et Lamarque.

Les aménagements consistent à implanter des panneaux de signalisation directionnelle spécifiques sur l'itinéraire cyclable départemental validé par les communes traversées.

Sur le territoire de la commune, l'itinéraire emprunte la route de Brillette, la route de Peyvigneau.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Gironde qui précise les obligations de chacune des parties.

DELIBERATION N° 09092015-2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 20 ANS DE L'ASSOCIATION BIENVENUE AU VILLAGE DE MEDRAC

Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « Bienvenue au village » afin de marquer les 20 ans d'existence de l'association et leur implication dans le tissu associatif communal.

Délibération prise à l'unanimité sauf Monsieur DREUIL qui ne prend pas part au vote étant donné sa position de Président de l'association.

DELIBERATION N° 09092015-3 PRIX DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le prix de location de la salle polyvalente est révisé à compter du 1 er janvier 2016.

1 jour 250 € 2 jours 350 €

La location est uniquement réservée aux habitants de la commune. Chaque dossier est étudié en commission.

Les élus souhaitent que le prix soit révisé chaque année et non pas tous les trois ans afin d'éviter une forte augmentation.

DELIBERATION /INFORMATION N° 09092015-4 ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES AMOURS DU LUGAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a attribué le marché pour les travaux d'aménagement du chemin des amours du lugat à l'entreprise COLAS Sud Ouest agence Sarrazy TP de Cissac Médoc pour un montant de 118 418,75 euros H.T

Les travaux ont commencé le 28 juillet 2015 et ont été réceptionnés le 8 septembre 2015. La rapidité du chantier a permis l'organisation d'une rentrée scolaire en toute sécurité aux abords de l'école maternelle.

DELIBERATION N° 09092015-5 CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA MISSION DE DIAGNOSTIC ECOLE DU BOURG ET MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres a sélectionné trois candidats pour une mission de diagnostic éventuellement suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une nouvelle salle de classe puis , l'extension, le réaménagement et la mise aux normes de la mairie.

Les candidats ont été notés selon les critères établis dans le cahier des charges.

Qualité de la note technique : 50%

Prix et qualité de l'offre financière : 25 %

Délais et qualité du planning d'exécution : 10 %

Prise en compte des travaux en site occupé : 5 %

L'agence Métaphore est arrivée en première position. La CAO propose au Conseil de retenir cette offre. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'agence METAPHORE .

Monsieur le Maire indique que la mission de diagnostic tranche ferme, est estimée à 5000 euros H.T.

Pour la tranche conditionnelle 1 Construction d'une classe les honoraires de mission de base sont estimés à 9.5 % et les honoraires OPC

(Ordonnancement Pilotage Coordination) à 0.5 %

Pour la tranche conditionnelle 2 Réhabilitation et extension de la mairie Honoraires de base 9 %

Honoraires OPC 0.5 %

Cette décision est prise à l'unanimité sauf Monsieur CAMPISTRE qui s'abstient.

DELIBERATION N° 09092015-6 PROJET DEMISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) MEDOC ET SUR UN ENGAGEMENT DE PRINCIPE QUANT A LA PARTICIPATION A SON FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose le principe et l'utilité d'un tel projet pour les populations et les services sociaux de la commune dans l'aide aux personnes âgées et dépendantes, et à leur entourage.

Les missions d'un CLIC de niveau 3 sont multiples et peuvent être résumées comme suit :

- Guichet unique pour les personnes concernées, qui les oriente vers la solution la plus adaptée à chaque cas
- Organisme de coordination de l'ensemble des structures qui travaillent sur cette problématique, pour une plus grande efficacité, de la politique d'information et de prévention à la mise en place des solutions adaptées à chaque cas particulier.
- Centre ressource, de veille et d'évaluation qui doit permettre aux élus d'ajuster leur politique sociale en direction de ces publics.

Le siège serait au Pôle Territorial de Solidarité du Médoc situé à Castelnau de Médoc et viendrait compléter les dispositifs sociaux qui y sont hébergés. Des permanences délocalisées pourraient aussi être proposées pour être au plus près des habitants.

Ce CLIC bénéficierait d'un financement d'un peu plus de 50 % par le Conseil Départemental (salaires et mise à disposition de moyens de fonctionnement) et l'apport des communes s'élèverait à moins de 1 € par habitant par an (0.90 € environ). D'autres partenaires financiers pourraient être mobilisés (caisses de retraite,...).

Monsieur le Maire précise que la plateforme de développement sanitaire et social du Pays Médoc a tenu des réunions d'information auprès des communes et de leurs responsables sociaux dans toutes les CdC et que le porteur de projet (non déterminé à ce jour) devra s'engager à associer, dès le départ, les élus locaux à l'élaboration du CLIC Médoc et au suivi de sa mise en oeuvre via une convention spécifique qui précisera le mode de gouvernance et le montage financier définitif.

Pour que le Conseil Départemental relance l'appel à projet qui permettrait au territoire de se doter d'un CLIC, il convient maintenant de solliciter chaque commune pour la mise en place de cette structure en prenant un engagement de principe sur sa participation au financement de son fonctionnement à hauteur de 1€ maximum par habitant par an.

Le Conseil Municipal de MOULIS EN MEDOC ,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, donne un avis favorable à la création d'un CLIC sur le territoire du Médoc et à son financement par la commune à hauteur maximum de un euro par habitant.

INFORMATIONS DIVERSES

-Le congrès annuel des Maires de France aura lieu à PARIS du 16 au 19 novembre 2015. Cette année, Monsieur DREUIL et Madame LACAZE accompagneront Monsieur le Maire.

-L'inauguration de l'école maternelle et du chemin des amours du lugat aura lieu le samedi 17 octobre 2015 à 11h30.

-Monsieur Serge DREUIL est le nouveau président de l'association BIENVENUE A MEDRAC

-Madame Evelyne VICENTE est la nouvelle présidente de l'association SOLEIL D'AUTOMNE.

-Monsieur DREUIL revient sur la réunion publique organisée ces jours derniers au village de Médrac par Monsieur le Maire et l'Adjoint à la voirie de Listrac, pour le projet d'aménagement sécuritaire autour de l'abribus. Selon lui l'intérêt général du projet doit dépasser la somme des intérêts particuliers exprimés par une minorité d'une façon véhémente.